

# JOURNÉE D'ÉTUDES



Statuette en marbre d'Aphrodite Anadyomène, Galerie 162, The Met.

**Journée d'études coproduite par  
l'Institut national du patrimoine et l'Institut des Sciences sociales du Politique**

Auditorium de la Galerie Colbert - 2, rue Vivienne 75002 Paris  
Renseignements : 01.44.41.16.41 / [www.inp.fr](http://www.inp.fr)

Cette journée d'étude, organisée conjointement par les élèves conservateur-trices du patrimoine et les doctorant-es de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP), propose d'aborder les rapports entre la censure et le patrimoine, au travers d'exemples extraits des divers champs patrimoniaux. Après une introduction sur la notion de censure et ses implications juridiques, les interventions présenteront les problématiques posées par la rencontre de ces deux domaines et interrogeront les enjeux éthiques et déontologiques auxquels sont confronté-es les professionnel·les du patrimoine.

En raison de leur intérêt historique ou artistique, certains biens sont identifiés comme les témoins privilégiés d'une identité collective. Cette sélection induit des choix et permet de construire une histoire commune. Mais le renoncement à la patrimonialisation de certains biens est tout aussi signifiant que leur préservation : ces choix sont effectués par la·le professionnel·le dans le cadre de sa pratique, mais aussi par la collectivité selon ses valeurs et le regard qu'elle porte sur son héritage historique.

Les liens entre restauration et censure sont multiples. En travaillant sur la matérialité d'une œuvre, la·le restaurateur·rice peut mettre au jour un passé tourmenté : on rhabille des statues dénudées, on enfouit des vestiges compromettants... Si la censure fait partie de son histoire, comment restaurer une œuvre qui a été censurée ? À l'inverse, notre époque n'est pas exempte d'éléments à cacher. Une restauration peut-elle parfois constituer une forme de censure ?

La censure se profile à toutes les étapes d'une l'exposition : genèse, sélection des œuvres et mode de présentation, ouverture au public, éventuelle censure par le droit. L'articulation de cette censure avec la protection d'autres droits, comme la liberté d'expression ou de création, interroge. La censure d'une exposition ou d'un·e artiste pose enfin des questions de politique et de diplomatie internationales.

Les institutions culturelles et patrimoniales, comme l'administration dans son ensemble, ne cessent d'évoluer vers une plus grande transparence, notamment par l'accès aux documents administratifs. Toutefois, l'intérêt général ou les nécessités de l'action publique, de même que la protection de la vie privée, justifient aussi certaines limites. L'injonction contemporaine de transparence entre alors en tension avec celle du secret.

**Comité d'organisation :** Jean Bernard, Isabel Bonora Andujar, Aliénor Brittmann, Sarah Busschaert, Julie Cahen-Ulloa, Kevin Daligault, Lili Davenas, Léo Davy, Alexandre Estaquet-Legrand, Alice Fabris, Milena Glicenstein, Clea Hans, Clémentine Hébrard, Guillaume Lambert, Fabien Leclerc, Amandine Lizot, Zoé Marty, Anne-Laure Riotte, Mathilde Rouspard, Kenza-Marie Safraoui, Anthony Saillard, Apolline Sans, Philippe Sartori, Marie Souldard.

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

**9h00**    **Accueil des participants**

**9h15**    **Mot d'accueil et présentation de la journée**

**9h30**    **Conférence introductive** : *Libres propos d'un historien (qui est aussi fonctionnaire du ministère de la Culture) sur « Censure et patrimoine »* – Marc Olivier Baruch (directeur d'études, EHESS)

## **1.        PATRIMONIALISATION ET CENSURE**

**10h20**    *L'illusion de la neutralité ? Actes archivistiques, pratiques professionnelles et régulations sociales* – Bénédicte Grailles (Maîtresse de conférences en archivistique, Université d'Angers)

**10h40**    *Musées d'anthropologie et de société : le syndrome du politique correct* – André Delpuech (directeur, musée de l'Homme)

**11h00**    *Révéler le patrimoine censuré : l'exemple de l'archéologie de l'esclavage* – Damien Leroy (conservateur du patrimoine, sous-direction de l'archéologie)

*Discussions*

*Pause*

## **2.        RESTAURATION ET CENSURE**

**11h40**    *La restauration d'une œuvre peut-elle révéler une censure antérieure ?* – (intervenant-e à confirmer)

**12h00**    *Restaurer une œuvre censurée : l'exemple des propylées du Pavillon Soviétique* – François Gentili (archéologue, Inrap)

**12h20**    *L'acte de restaurer ou de ne pas restaurer comme censure : l'exemple du Maine-et-Loire* – Florian Stalder (conservateur des musées, Conseil départemental du Maine-et-Loire)

*Discussions*

**13h00**    *Pause déjeuner*

### 3. EXPOSITION ET CENSURE

- 14h30** *Exposer le patrimoine des autres* – Émilie Salaberry (directrice, Service MAAM - Musées, archives municipales et artothèque de la Ville d'Angoulême)
- 14h50** *La censure des expositions et le droit* – Jean-Christophe Barbato (professeur de droit public, École de droit de la Sorbonne, Paris 1)
- 15h10** *Expositions internationales et diplomatie culturelle, 1851 à nos jours* – Laurent Martin (professeur d'histoire, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle)

*Discussions*

*Pause*

### 4. PATRIMOINE ET TRANSPARENCE

- 16h00** *Entre transparence et secret, l'archiviste sur le fil* – Jean-Charles Bédague (sous-directeur à la communication et à la valorisation des archives, SIAF - Service interministériel des Archives de France)
- 16h20** *Archives sonores, accès et ré-emploi : la question du secret dans les collections aborigènes australiennes* – Jessica De Largy Healy (chargée de recherche au CNRS, laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative - UMR 7186)
- 16h40** *Exposer la carte archéologique du domaine maritime, entre obligation et péril* – Frédéric Leroy (directeur-adjoint, DRASSM - Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines)

*Discussions*

### 17h30 Conclusion

---

#### Informations pratiques

##### Accès

Institut national du patrimoine

Auditorium – Galerie Colbert

6, rue des Petits-Champs ou 2, rue Vivienne - 75002 Paris

Métro : Bourse (ligne 3) / Palais Royal (lignes 1 et 7) / Pyramides (lignes 7 et 14)

Bus : 21, 27, 29, 39, 48, 67, 95

##### Contact

manifestations.scientifiques@inp.fr

Tél. : 01 44 41 16 41

Site Internet : [www.inp.fr](http://www.inp.fr)